

# Établissement d'un centre pancanadien d'évaluation des qualifications des enseignantes et enseignants formés à l'étranger



Étude de faisabilité



**cmecc**

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

Council of  
Ministers  
of Education,  
Canada

Fondé en 1967, le CMEC donne aux ministres de l'Éducation au Canada une voix collective et leur permet d'assumer leur leadership en éducation aux échelons pancanadien et international. L'organisme aide les provinces et les territoires à exercer leur compétence exclusive en éducation.



Les Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada, un comité établi en 1999 à la demande du CMEC, échangent de l'information sur la réglementation de la profession enseignante partout au Canada. De plus, ils coordonnent la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur pour la profession enseignante. Le comité regroupe les registraires de l'agrément du personnel enseignant de l'ensemble des provinces et des territoires.



## ÉTUDE DE FAISABILITÉ

### ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE PANCANADIEN D'ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS FORMÉS À L'ÉTRANGER



Également disponible en anglais sous le titre :

***Feasibility Study: Establishing a Pan-Canadian Credential Assessment Centre for Internationally Educated Teachers***

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106  
Toronto (Ontario) M4V 1N6

Téléphone : 416 962-8100  
Télécopieur : 416 962-2800  
Courriel : [cmec@cmec.ca](mailto:cmec@cmec.ca)  
[www.cmec.ca](http://www.cmec.ca)

© 2014 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

# REMERCIEMENTS

Le présent document récapitule les principaux constats d'une étude de faisabilité pour l'établissement de centres pancanadiens d'évaluation des qualifications des enseignantes et enseignants formés à l'étranger, réalisée par *R. A. Malatest and Associates* et commandée par les Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada. Les registraires tiennent à remercier en particulier le consultant, M. Robert A. Malatest, et les consultantes M<sup>mes</sup> Eleanor Hamaluk et Stephanie Gazzola pour leur travail exceptionnel, ainsi que M. Peter Aterman pour la révision de l'étude de faisabilité et son adaptation en un rapport public, et M<sup>me</sup> Jelena Zikic pour la conception graphique.

Le présent rapport a été financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada.

# AVERTISSEMENT

Les opinions et interprétations figurant dans ce rapport sont celles des auteurs. Elles ne correspondent pas nécessairement au point de vue des Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada, du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ou du gouvernement du Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 – Introduction	1
1.1 Résumé des constats	1
1.2 Méthodologie	2
Partie 2 – Aperçu des modèles présentés	3
2.1 Modèle 1 – Maintien du statu quo (avec outils)	3
2.2 Modèle 2 – Centre de traitement des documents	3
2.3 Modèle 3 – Centres régionaux d'évaluation des qualifications	4
2.4 Modèle 4 – Centre d'évaluation des diplômes d'études	5
2.5 Résumé	6
Partie 3 – Modèle proposé	7
3.1 Description du modèle : le Modèle de centre global	7
<i>Aperçu du modèle</i>	7
<i>Outils pour le modèle</i>	8
<i>Rôles et responsabilités</i>	8
3.2 Implications du modèle	10
3.3 Autres considérations	10
<i>Frais</i>	10
<i>Procédure d'appel</i>	11
<i>Méthodes de mise en œuvre</i>	11
<i>Gouvernance</i>	12
<i>Difficultés liées au Modèle de centre global</i>	13
Partie 4 – Prochaines étapes	14

# Partie 1 – Introduction

Le présent document récapitule les principaux constats de l'Étude de faisabilité pour l'établissement de centres pancanadiens d'évaluation des qualifications du personnel enseignant formé à l'étranger, effectuée en 2013. Cette étude a été conçue en vue de proposer des recommandations concernant l'adoption d'une méthode pancanadienne d'évaluation des qualifications des enseignantes et enseignants formés à l'étranger (EEFE). Nous avons été guidés, dans cette étude, par les quatre principes formulés dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger du Forum des ministres du marché du travail, à savoir :

- équité;
- transparence;
- rapidité;
- cohérence.

L'étude a permis de mettre en évidence les points communs dans les processus et les pratiques actuelles de l'évaluation des qualifications des EEFE à travers le Canada et d'évaluer les pratiques exemplaires dans d'autres contextes de l'évaluation des qualifications. Elle s'est ensuite appuyée sur des rapports antérieurs ainsi que sur des groupes de réflexion pour faire la synthèse des constats, sous la forme d'une proposition de modèle pour le pays.

## 1.1 Résumé des constats

Dans le cadre de l'étude, on a dressé, pour chaque instance au Canada, un profil sommaire décrivant le processus d'évaluation des qualifications des EEFE dans l'instance. Ce travail a permis de mettre en évidence de nombreux points communs entre les instances, en particulier dans les domaines suivants : le calcul des équivalences en nombre de crédits; les procédures de présentation et de vérification des documents; le contrôle des documents frauduleux; les tests linguistiques acceptés pour la langue anglaise<sup>1</sup>; la formation à distance; et le stockage des fichiers et des données.

Il était inévitable que l'étude mette également en évidence des différences entre instances. Ces différences se manifestent dans des domaines comme les suivants : les tests de langue française; les frais; les crédits exigés en formation théorique et professionnelle; les exigences concernant le relevé de notes du secondaire; les références morales; et la traduction des documents.

Nous avons ensuite, dans le cadre de l'étude, examiné quatre modèles de reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger qui avaient de la pertinence pour l'évaluation des qualifications des EEFE au Canada : celui des éducatrices et éducateurs au pays de Galles

---

<sup>1</sup> Les tests acceptés sont plus ou moins les mêmes, mais ne sont obligatoires que dans la moitié des instances.

et en Angleterre; celui des ingénieures et ingénieurs au Canada; celui des infirmières et infirmiers au Canada; et celui des ingénieures et ingénieurs aux États-Unis. Cet examen a permis de mettre en évidence deux aspects essentiels à la réussite de la mise en œuvre d'un modèle de reconnaissance des qualifications :

- consensus des parties intéressées;
- planification et suivi à long terme.

Ces deux aspects exigent une communication efficace et régulière pendant l'élaboration du modèle et après sa mise en œuvre, ainsi qu'un suivi régulier garantissant que le modèle continue de bien répondre aux besoins des parties intéressées.

## **1.2 Méthodologie**

Les versions provisoires des modèles ont été présentées au Sous-comité d'évaluation pancanadienne des qualifications des Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada, pour qu'il en discute. Après avoir recueilli les réactions du sous-comité, on a présenté aux registraires le modèle recommandé.

Le comité des registraires a longuement discuté des différents modèles, en évoquant en particulier des modifications à apporter au modèle recommandé, appelé « Modèle de centre global » (MCG). Ce modèle se fonde sur les diverses discussions qui se sont déroulées tout au long du processus.

Dès le début du projet, le Québec a indiqué qu'il ne participerait pas à un tel centre unique pour le pays, parce que son processus est nettement différent de celui qui est en place dans les autres provinces et territoires. Le Québec a malgré tout apporté son soutien aux efforts visant à normaliser les procédures

de vérification des documents et d'évaluation des qualifications, et pourrait être disposé à collaborer avec les autres instances pour établir des convergences potentielles entre les processus d'évaluation.

# Partie 2 – Aperçu des modèles présentés

Le Sous-comité d'évaluation pancanadienne des qualifications et le comité des registraires ont évalué quatre modèles :

1. maintien du statu quo;
2. centre de traitement des documents;
3. centres régionaux d'évaluation des qualifications;
4. centre d'évaluation des diplômes d'études.

## 2.1 Modèle 1 – Maintien du statu quo (avec outils)

Le modèle 1 maintient le statu quo, c'est-à-dire que chaque candidate ou candidat adresse sa demande à l'instance où il souhaite obtenir un certificat d'aptitude à l'enseignement et chaque instance suit son propre processus d'évaluation des qualifications. Les différentes étapes de l'évaluation, du rassemblement des documents à l'attribution du certificat d'aptitude à l'enseignement, continuent de relever de la responsabilité de l'instance.

On pourrait renforcer ce modèle en élaborant des outils, comme les suivants :

- base de données sur les programmes de formation à l'enseignement à l'étranger<sup>2</sup>;

<sup>2</sup> On pourrait utiliser comme modèle pour une telle base de données les tableaux de comparabilité des diplômes d'études que le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux du CMEC est en train de préparer pour certains pays spécifiques.

- possibilités de perfectionnement professionnel en évaluation des qualifications pour les évaluateurs et évaluatrices;
- webinaires ou ateliers pour aider les candidates et candidats EEFÉ;
- site Web faisant office de centre d'échange d'informations pour le processus de reconnaissance des qualifications à travers le Canada.

Le sous-comité note qu'un des principaux avantages d'un tel modèle est qu'il est peu probable qu'il exige des modifications de la législation actuelle. La mise au point d'outils communs d'évaluation — en particulier, comme cela est suggéré, d'une base de données et de possibilités de perfectionnement professionnel pour les évaluateurs et évaluatrices — est bien accueillie, même si l'on s'inquiète des aspects logistiques de l'élaboration et du maintien à jour de tels outils.

## 2.2 Modèle 2 – Centre de traitement des documents

Dans le modèle 2, le travail de rassemblement et de vérification des documents et la communication avec les candidates et candidats relèvent d'un organe centralisé de traitement des documents. Dans ce modèle, toutes les instances utilisent le même formulaire de demande. Les candidates et candidats présentent au centre les documents exigés ou demandent aux

établissements concernés de le faire. Une fois que le centre a vérifié les documents, ces derniers sont transmis à l'instance concernée par la demande de la candidate ou du candidat, avec le formulaire de demande et un bref rapport expliquant le processus de vérification des documents.

Dans un tel modèle, les instances restent responsables de toutes les activités d'attribution des qualifications, à l'exception du processus de rassemblement et de vérification des documents.

Les membres du sous-comité sont généralement favorables à ce modèle. Ils notent plusieurs fonctions que le modèle devrait inclure pour répondre à leurs besoins, comme le traitement des documents de substitution acceptables, la communication avec les EEFÉ concernant les documents présentés et le stockage et l'échange des documents avec les instances. Ils notent qu'il faudrait que le processus proposé accorde une certaine souplesse, afin de tenir compte des variations d'une instance à l'autre concernant le certificat d'aptitude à l'enseignement.

### **2.3 Modèle 3 – Centres régionaux d'évaluation des qualifications**

Dans ce modèle, les instances assurent la réception des formulaires de demande et les font parvenir à des centres régionaux d'évaluation situés en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, qui s'occupent du traitement. Le Québec continue d'assurer le traitement de ses propres demandes et n'évaluera pas les demandes en provenance d'autres instances. Les candidates et candidats paient des frais à l'organisme de l'instance concernée par la demande qui est responsable de l'attribution des certificats d'aptitude à l'enseignement et une partie

de ces frais est versée au centre régional d'évaluation qui s'est occupé de la réception de la demande.

Les services offerts par les centres régionaux pourraient comprendre les suivants :

- rassemblement et vérification des documents;
- évaluation des diplômes d'études, des attestations de qualifications pédagogiques et des compétences linguistiques;
- vérification du casier judiciaire.

Chaque instance a la possibilité de choisir les services que le centre régional lui fournit, selon ses besoins et les capacités du centre. Certaines instances peuvent choisir de demander au centre régional d'assumer tous les services mentionnés ci-dessus, tandis que d'autres peuvent choisir un ou deux des services. Toutes les instances resteraient responsables de l'attribution des certificats d'aptitude à l'enseignement.

Les membres du sous-comité ont, de façon générale, le sentiment que ce modèle présente trois déficiences. Il n'a pas d'impact suffisant sur l'efficacité du traitement des demandes; il ne favorise pas la réalisation des objectifs de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) de 1994 relativement à l'accroissement de la mobilité des personnes à travers le Canada; et il serait difficile de faire une analyse de rentabilité et de déterminer les exigences de dotation en personnel avec un modèle permettant aux instances de choisir les services à la carte.

Même si ce modèle a été globalement rejeté par le sous-comité, il a conduit les membres du sous-comité à indiquer que, quel que soit le modèle utilisé, il serait déconseillé d'informer les candidates et candidats,

par l'intermédiaire du centre régional, du fait qu'ils répondent aux exigences d'une instance particulière. Ils pensent que chaque instance devrait rester responsable de la décision quand il s'agit de déterminer si la candidate ou le candidat répond à ses exigences pour le certificat d'aptitude à l'enseignement.

## 2.4 Modèle 4 – Centre d'évaluation des diplômes d'études

Ce modèle est comparable au modèle en place pour les ingénieures et ingénieurs aux États-Unis et au modèle en cours d'élaboration pour les infirmières et infirmiers au Canada. Dans un tel modèle, le centre rend compte de ses activités à l'ensemble des instances, mais en est séparé. Les candidates et candidats EEFE versent des frais pour l'évaluation des diplômes d'études effectuée par le centre, qui sont distincts des frais versés à l'organisme responsable de l'attribution du certificat d'aptitude à l'enseignement. Dans l'idéal, le centre est autosuffisant sur le plan financier, grâce aux frais perçus pour les évaluations une fois qu'il fonctionne à plein régime.

Le centre a pour responsabilité de rassembler et de vérifier tous les documents exigés, d'évaluer les qualifications et de déterminer les crédits équivalents. Il prépare ensuite un rapport pour la ou les instances concernées par la candidature. Le contenu de ce rapport peut comprendre, par exemple, les éléments suivants :

- les documents reçus;
- des descriptions des cours suivis, y compris leur classification (cours général de formation théorique, cours de méthodologie de l'enseignement, etc.) et le nombre de crédits attribuables;

- une description des établissements où la candidate ou le candidat a suivi sa formation et son stage pratique, avec la durée de ce dernier;
- des notes sur les aspects particuliers de la candidature qui pourraient présenter un intérêt pour l'instance (par exemple, si certains documents ont été détruits);
- une recommandation, non exécutoire, concernant la question de savoir si la candidature répond aux études exigées pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement.

Le centre pourrait également assurer la disponibilité d'un « portail » en ligne unique pour la transmission des formulaires de demande et de tous les autres documents qui peuvent être fournis sous forme électronique, avec aussi des liens vers les organismes d'évaluation des différentes instances. Pour s'assurer que le système est aussi efficace que possible, il serait utile que les instances s'entendent sur un aussi grand nombre d'éléments que possible, avec par exemple un formulaire de demande unique et souple (contenant des champs différents selon l'instance ou les instances concernées par la demande) et un accord sur la méthode de calcul du nombre de crédits équivalent.

Le sous-comité est, de façon générale, favorable à la structure présentée dans le modèle 4 et évoque plusieurs modifications en vue de l'améliorer, par exemple la communication avec les EEFE concernant leurs documents et la mise à jour d'une base de données sur les programmes internationaux de formation à l'enseignement. Cette base de données indiquerait si l'établissement est reconnu et si l'obtention de la qualification débouche sur l'attribution du certificat d'aptitude à l'enseignement dans le pays où elle a été obtenue. Les membres du sous-comité

suggèrent également d'ajouter au centre d'évaluation des diplômes d'études du modèle 4 le centre de traitement des documents du modèle 2. Cela étant dit, seuls les diplômes d'études et certaines qualifications professionnelles (comme la durée du stage pratique) seraient évalués par le centre. Le centre pourrait évaluer les qualités professionnelles des personnes pour certaines instances, tandis que les autres pourraient choisir de se passer de ce service en raison de contraintes juridiques.

## **2.5 Résumé**

Les membres du sous-comité sont globalement favorables aux aspects suivants, quel que soit le modèle retenu :

- un guichet unique pour le processus d'évaluation des qualifications;
- un formulaire unique et souple de candidature en ligne;
- un centre unique pour rassembler et valider l'ensemble ou la plupart des documents nécessaires, y compris les documents de substitution, et communiquer avec les candidates et les candidats au sujet des documents manquants ou inadéquats.

## Partie 3 – Modèle proposé

Les discussions évoquées auparavant ont débouché sur un modèle de centre pancanadien, que nous décrivons ci-dessous.

### 3.1 Description du modèle : le Modèle de centre global

#### *Aperçu du modèle*

Le modèle recommandé par le sous-comité est une version hybride combinant les modèles 2 et 4, avec certains outils du modèle 1. Nous appelons ce modèle recommandé, dans le cadre du présent rapport, le « Modèle de centre global » (ou MCG). Ses trois buts les plus importants sont les suivants :

- faire des économies en réduisant la répétition des tâches;
- simplifier le processus de reconnaissance des qualifications pour les EEFE;
- aider les instances de petite taille dans le domaine de l'évaluation des qualifications.

Le centre de traitement des documents et d'évaluation des qualifications offrirait plusieurs services d'ordre général. Il accepterait les formulaires de demande, il accepterait et authentifierait les documents et il ferait l'évaluation des diplômes d'études et de certaines qualifications professionnelles. Il fournirait ensuite les documents et un rapport d'évaluation des

qualifications aux instances concernées par la demande de la candidate ou du candidat. Le centre ne déterminerait pas lui-même le classement des enseignantes et enseignants pour le calcul du salaire; cela étant dit, certaines des informations fournies par le centre pourraient être utiles aux instances dans leurs décisions concernant le salaire.

Le centre servirait de guichet unique pour les candidates et candidats EEFE souhaitant faire une demande au Canada. Il serait donc bien placé pour proposer des outils aux EEFE et aux évaluatrices et évaluateurs. Toutefois, la décision concernant l'attribution du certificat d'aptitude à l'enseignement relèverait toujours de la responsabilité de chaque instance.

Le centre pourrait être hébergé au sein d'un organisme existant, comme l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO), qui dispose de l'infrastructure nécessaire pour assurer le fonctionnement d'un centre d'évaluation des qualifications internationales. La suggestion de l'OEEO comme organisme d'accueil repose sur plusieurs raisons :

1. Il s'occupe régulièrement de traiter un grand volume de candidatures d'enseignantes et enseignants formés à l'étranger et il est donc probable qu'il a la capacité d'accepter les candidatures concernant d'autres provinces et territoires au Canada.

2. Il dispose, en tant qu'organisme, d'une grande expertise en matière d'évaluation de qualifications et notamment d'une bonne expérience dans l'évaluation des qualifications provenant d'un vaste éventail de pays.
3. Il est en mesure de s'appuyer sur une réserve d'employées et employés titulaires et d'employées et employés potentiels possédant de solides compétences en français, ce qui fait qu'il est bien préparé à assurer un traitement efficace des candidatures en français.

On suggère de faire en sorte que le centre soit régi par un conseil d'administration composé des registraires des instances qui l'utilisent. Le centre aurait une image de marque et une structure de gouvernance distinctes, afin de le distinguer de l'instance dans laquelle il a son siège.

Le centre utiliserait des procédures normalisées pour le rassemblement des documents, la vérification des documents et l'évaluation des qualifications. Il accepterait les demandes des enseignantes et enseignants formés en dehors du Canada, y compris celles et ceux qui souhaitent faire une demande de certificat d'aptitude à l'enseignement en Ontario.

#### *Outils pour le modèle*

Les EEFE auraient accès au site Web du centre, qui leur fournirait des informations sur le processus de reconnaissance des qualifications pour les EEFE au Canada et un formulaire en ligne, ainsi que des webinaires et d'autres outils facilitant les démarches de demande pour les EEFE. Le centre fournirait également un certain soutien aux instances (par l'intermédiaire d'un portail séparé), avec des sessions de perfectionnement professionnel pour les instances et la

possibilité de consulter une base de données gérée par le centre pour faciliter l'interprétation du rapport d'évaluation.

Les instances pourraient poser des questions directement au personnel du centre sur les rapports d'évaluation des qualifications, et le personnel serait disponible pour réexaminer les évaluations complexes.

#### *Rôles et responsabilités*

Comme nous l'avons indiqué brièvement ci-dessus, le centre global aurait plusieurs rôles. Il gérerait l'utilisation d'un formulaire de demande en ligne normalisé qui serait adapté à chaque instance et il suivrait des procédures normalisées pour le rassemblement et la vérification des documents principaux et des documents de substitution. Ces documents seraient les suivants :

- attestation de qualifications pédagogiques;
- grade(s) du postsecondaire;
- relevé(s) de notes officiel(s);
- grade(s) professionnel(s);
- diplôme(s);
- résultats des tests linguistiques;
- rapports/formulaires de consentement pour la vérification du casier judiciaire;
- documents de substitution, notamment documents faisant office d'attestation de qualifications pédagogiques;
- éventuellement, preuve de la citoyenneté canadienne ou de l'obtention d'une autorisation d'emploi, selon les résultats attendus de l'examen des procédures internes et des textes de loi pertinents.

Le centre aurait pour responsabilité de rassembler des traductions de traductrices et traducteurs agréés pour les documents qui ne sont ni en anglais ni en français (soumis par les candidates et candidats ou par le service de traduction qu'il coordonnerait). Les frais de traduction seraient assumés par les candidates et candidats. Le centre serait responsable de toutes les communications avec les candidates et candidats concernant la situation pour le traitement de leurs documents et dans les cas où il y aurait des documents manquants ou inadéquats. Les questions ne relevant pas des services offerts par le centre seraient adressées à l'instance ou aux instances concernées.

Le centre aurait aussi pour responsabilité d'assurer le stockage physique et électronique des documents et de donner aux instances l'accès aux documents des demandes les concernant sur son site Web. Ceci comprendrait l'échange de documents entre instances quand la demande de la candidate ou du candidat serait présentée à plusieurs instances. On informerait également les candidates et candidats du fait que, s'ils choisissent de faire une demande auprès d'une autre instance à l'avenir, il serait possible qu'on leur demande de présenter des documents supplémentaires.

Enfin, le centre ferait l'évaluation des cours de formation théorique et des cours de formation professionnelle des candidates et candidats en se fondant sur une formule standard pour le calcul de l'équivalence entre les crédits obtenus à l'étranger et les crédits acceptés par les instances canadiennes. La mise au point d'une telle formule risque d'être difficile, mais elle renforcerait de beaucoup l'efficacité du centre et la cohérence pancanadienne des résultats.

Le centre produirait et distribuerait un rapport, dont les instances se serviraient pour parvenir à une décision sur la candidature. Le rapport d'évaluation contiendrait les éléments suivants :

- liste des documents reçus (avec indications concernant les documents qui ont été vérifiés);
- liste des cours suivis par la candidate ou le candidat (avec indications concernant les cours qui ont été suivis en formation à distance);
- indications permettant de faire la différence entre les cours considérés comme des cours de formation théorique et les cours considérés comme des cours de formation professionnelle au Canada;
- nombre de crédits attribués par cours et nombre total de crédits obtenus;
- informations indiquant si l'établissement et le programme de formation à l'enseignement dont la candidate ou le candidat est issu sont reconnus et débouchent sur un certificat d'aptitude à l'enseignement pour l'instance dont ils relèvent;
- grade équivalent au Canada pour le grade obtenu par la candidate ou le candidat dans sa formation à l'étranger;
- durée du stage pratique;
- indications concernant la question de savoir si les informations fournies sont tirées de documents standards ou de documents de substitution;
- instructions pour consulter les documents présentés par la candidate ou le candidat (par exemple, lien vers les fichiers stockés en ligne).

Dans la majorité des cas, le centre donnerait aux instances accès aux documents au moment de la distribution du rapport. (On pourrait aussi donner accès plus tôt aux documents attestant les qualités professionnelles [vérification du casier judiciaire ou consentement à cette vérification, attestation de qualifications pédagogiques, etc.] aux instances qui le souhaitent.)

À l'avenir, il est possible que le comité choisisse d'élargir le rôle du centre, avec des services comme des outils d'auto-évaluation pour les EEFE, l'évaluation de documents supplémentaires (notamment en vue de déterminer le salaire) et l'offre de notes sur le processus de demande (par exemple, enregistrements des communications avec les établissements et les candidates et candidats eux-mêmes). En outre, le centre pourrait rassembler des données sur les diplômes d'études et les résultats obtenus par les candidates et candidats en matière d'attribution du certificat d'aptitude à l'enseignement selon l'instance. Ces données pourraient signaler la possibilité d'harmoniser les exigences de formation théorique entre instances.

### **3.2 Implications du modèle**

La mise en place du Modèle de centre global pourrait avoir de nombreuses implications pour les instances. Au fil des ans, le centre finirait par attirer l'expertise et le personnel d'évaluation, à mesure qu'il assumerait, au quotidien, la responsabilité du processus d'évaluation des qualifications. Les instances garderaient leur autorité en matière d'attribution des certificats d'aptitude à l'enseignement, mais tout le monde tirerait profit de l'existence d'un processus d'évaluation des qualifications de plus grande qualité et plus fiable. Le processus serait

globalement plus efficace, avec réduction des délais de traitement pour les candidates ou candidats qui vont d'une instance à une autre, et faciliterait la mobilité des EEFE à travers le Canada. Les EEFE bénéficieraient également d'un guichet unique pour l'évaluation de leurs qualifications, avec des évaluations plus équitables et plus cohérentes, et n'auraient pas à refaire les mêmes démarches quand ils font leur demande auprès de plus d'une instance.

### **3.3 Autres considérations**

Plusieurs questions seraient à examiner avant de procéder à la mise en place du centre. Dans tous les cas, cela pourrait se faire lors du travail sur l'analyse de rentabilité.

#### *Frais*

Les membres du comité ont décidé qu'il était important de clarifier le coût du fonctionnement du centre, afin de déterminer quelles autres sources de financement pourraient s'avérer nécessaires en plus des frais perçus. La plupart conviennent qu'il serait juste de percevoir des frais pour le centre en sus des frais perçus par les instances, parce que l'évaluation fournie par le centre pourrait être réutilisée si la candidate ou le candidat décidait de changer d'instance. Ceci permettrait aux candidates et candidats de gagner du temps et d'avoir moins de travail à faire. Comme les frais varient considérablement d'une instance à l'autre, il risque cependant d'être difficile de parvenir à une entente sur le montant approprié.

Il faudrait que les frais perçus par le centre suffisent à financer les activités du centre. Il ne faudrait pas, cependant, que les frais représentent une augmentation trop importante pour les EEFE faisant une

demande auprès d'une instance qui a, à l'heure actuelle, un tarif peu élevé. Pour maintenir les frais perçus à un niveau raisonnable, il faudrait avoir un volume suffisant d'évaluations coûtant moins cher (comme les évaluations des demandes en provenance de pays dont les programmes de formation à l'enseignement et les exigences du certificat d'aptitude à l'enseignement sont comparables à ceux du Canada).

### *Procédure d'appel*

La procédure d'appel varie selon l'instance et il y a également des différences dans la législation concernant l'organisme qui doit répondre à la demande d'appel de l'EEFE. Certaines instances préféreraient donc que l'organisme qui effectue l'évaluation des qualifications (c'est-à-dire le centre) réponde lui-même aux demandes d'appel, en particulier parce que, à mesure que l'expertise en évaluations deviendra, au fil des ans, plus centralisée au niveau du centre, les instances risquent d'être elles-mêmes dans l'incapacité de bien défendre la validité des évaluations ambiguës ou difficiles. D'autres, cependant, indiquent que c'est l'organisme qui est responsable, en dernière analyse, de la décision d'attribution du certificat d'aptitude à l'enseignement qui devrait avoir pour responsabilité de défendre cette décision en cas de procédure d'appel. Si, de surcroît, le centre était chargé de répondre aux demandes d'appel, cela ferait sans doute augmenter son coût de fonctionnement, en particulier du fait que le personnel du centre aurait à bien comprendre les variations d'une instance à l'autre dans la procédure d'appel elle-même.

La relation qui lie la Saskatchewan et *World Education Services* (WES) pourrait être un modèle approprié à cet égard. Lorsque quelqu'un lance une procédure d'appel

concernant une décision sur le certificat d'aptitude à l'enseignement, c'est le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan qui répond; mais il lui arrive de demander à WES des informations supplémentaires. De même, dans le modèle proposé, les instances seraient en mesure de demander au centre des informations supplémentaires en cas de procédure d'appel (notamment, par exemple, le nombre de précédents utilisés dans le calcul du nombre de crédits ou la vérification des documents). Dans les cas ambigus ou difficiles, on pourrait demander un examen de la demande à un autre service d'évaluation des qualifications indépendant, comme celui du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion utilisé au Québec.

### *Méthodes de mise en œuvre*

Avant de faire tourner le centre à plein régime, il serait conseillé de procéder à des tests des fonctions remplies par le centre à petite échelle. Plusieurs méthodes sont possibles, chacune présentant des avantages et des inconvénients.

- a. Tests préalables – Le centre testerait le processus normalisé à l'aide d'un petit nombre de demandes envoyées par des candidates et candidats par le passé et comparerait les décisions obtenues aux décisions déjà prises par l'instance. Toute faiblesse apparente dans les processus pourrait alors être éliminée avant que le centre accepte de nouvelles demandes. Il s'agit d'une méthode peu coûteuse et à faible risque, mais elle ne permettrait pas de tester la capacité qu'a le centre de rassembler les documents des candidates et candidats ni celle qu'il a de communiquer avec eux.
- b. Mise à l'essai – Le centre accepterait, pour commencer, les demandes

en provenance d'un petit nombre d'instances, avant de passer au fonctionnement à plein régime. Ceci permettrait de tester les processus du centre avec un nombre relativement petit de demandes et de mettre en évidence les possibilités d'amélioration avant le passage au fonctionnement à plein régime. On pourrait compléter cette mise à l'essai en effectuant une enquête rapide auprès d'un échantillon de candidates et candidats et recueillir les réactions des personnes concernées au centre et dans les instances choisies. L'avantage d'une telle méthode est qu'elle permettrait de tester toutes les étapes du processus et notamment les liens d'interdépendance entre ces différentes étapes. Cependant, comme la mise à l'essai ne concernerait que les demandes d'un petit nombre d'instances, il est possible qu'on découvre de nouvelles complications lors de l'ajout des demandes des autres instances.

- c. Mise en œuvre en plusieurs phases – Le centre s'occuperait d'une partie des services proposés pour toutes les instances et commencerait, une fois qu'il fonctionne bien pour ces processus, à assumer un plus grand nombre de services. (Il commencerait, par exemple, par le rassemblement et la vérification des documents, puis passerait à l'évaluation des qualifications.) L'avantage d'une telle méthode est qu'il pourrait être plus rapide de commencer avec un petit nombre de services, en particulier s'il s'avère nécessaire d'apporter des changements à la législation ou des changements substantiels sur le plan des ressources humaines pour passer à l'offre de services supplémentaires. Le

centre pourrait commencer par offrir les processus qui peuvent être mis en œuvre relativement vite, comme la réception des demandes et l'examen des documents. L'un des inconvénients d'une telle méthode, en revanche, est qu'il risque d'être difficile d'obtenir l'approbation pour un centre offrant seulement des services limités au sein de certaines instances, surtout si les frais perçus par le centre sont élevés.

Il est possible de combiner ces différentes méthodes. Il pourrait être recommandé, par exemple, de commencer par utiliser la méthode des tests préalables, puis de passer à la méthode de mise à l'essai ou de mise en œuvre en plusieurs phases. De même, le comité pourrait choisir une méthode de mise à l'essai en plusieurs phases, dans laquelle le centre commencerait par offrir certains services à certaines instances, puis offrirait tous les services à ces mêmes instances, pour enfin offrir tous les services à toutes les instances.

### *Gouvernance*

La structure de gouvernance du centre constituera un aspect important. Pour veiller à ce que le centre reste indépendant de l'organisme qui l'héberge et réponde de ses activités devant les instances ayant recours à ses services, on suggère de mettre sur pied un conseil d'administration composé d'un registraire pour chaque instance utilisant le centre. Pour les postes de responsabilité au sein du conseil d'administration (présidence, vice-présidence, etc.), on pourrait utiliser une rotation entre les instances, et les registraires des autres instances pourraient se joindre au conseil d'administration en tant qu'observatrices et observateurs sans droit de vote.

À titre préliminaire, nous suggérons, pour le conseil d'administration, les rôles et responsabilités suivants :

- mettre au point les normes et les procédures du centre pour l'évaluation des qualifications, la communication avec les instances et la communication avec les candidates et candidats EEFE;
- assumer la responsabilité de la qualité des évaluations des qualifications effectuées par le centre;
- représenter les instances utilisant les services du centre, avec leurs besoins et leurs préoccupations;
- communiquer avec les parties intéressées, lorsque cela est nécessaire ou conseillé, par exemple avec les organismes qui représentent les enseignantes et enseignants;
- gérer le contrat avec l'organisme d'hébergement pour qu'il offre des services d'évaluation.

En ce qui concerne la relation liant le centre à l'organisme d'hébergement, pour obtenir la meilleure utilisation possible des ressources existantes, il faudrait probablement établir un contrat engageant l'organisme d'hébergement à fournir les évaluations des qualifications des EEFE. La gestion du personnel, les embauches et l'utilisation et le développement des ressources relèveraient donc dans une large mesure de la responsabilité de l'organisme d'hébergement, sur les directives du conseil d'administration quand cela est approprié. Nous suggérons cependant de donner au centre une image de marque distincte de celle de l'organisme d'hébergement, afin de réduire les risques de confusion de la part des candidates et candidats. Il faudrait donc que le centre ait son propre site Web et ses propres coordonnées.

### *Difficultés liées au Modèle de centre global*

Comme tout modèle pour le traitement des documents ou l'évaluation des qualifications, le Modèle de centre global présente certaines difficultés. Plus précisément, il serait inévitable que les instances perdent progressivement, avec la mise sur pied d'un processus centralisé, le contrôle des coûts et la capacité de définir les priorités pour le traitement des demandes. Il pourrait aussi s'avérer difficile de mettre au point des formules standards pour le calcul des équivalences entre instances.

## Partie 4 – Prochaines étapes

La réalisation du Modèle de centre global exige deux étapes préliminaires : 1) l'élaboration de plans de communication pour les responsables de la prise de décisions au gouvernement et 2) une analyse de rentabilité pour le modèle.

Les plans de communication peuvent se fonder sur les informations fournies dans le présent rapport. Pour l'analyse de rentabilité, il faudrait s'entendre sur les paramètres (en s'appuyant sur le présent rapport) et obtenir des fonds.

Il faudrait que l'analyse de rentabilité aborde les questions suivantes :

1. la structure de gouvernance du centre, tels le nombre de représentantes et représentants au conseil d'administration, leurs rôles et leurs responsabilités;
2. la dotation en personnel;
3. les frais;
4. le modèle approprié pour la mise en œuvre;
5. le rôle du centre dans les procédures d'appel;
6. le stockage des documents et les processus d'échange;
7. les outils élaborés pour le centre et les coûts qu'ils représentent.

Une fois que l'analyse de rentabilité

serait faite, il faudrait mettre au point les processus et les ressources nécessaires au fonctionnement du centre, depuis la création d'un formulaire de demande normalisé jusqu'à la définition des relations entre les instances et le centre. Un des aspects importants de ce travail serait l'élaboration des politiques et procédures d'évaluation du centre, notamment les procédures standards de vérification des documents, les politiques concernant les documents de substitution acceptables et les programmes de formation à l'enseignement acceptables, ainsi que les procédures pour le calcul des équivalences en crédits. Il faudrait également que les instances parviennent à un consensus sur le contenu du rapport d'évaluation, sur le site Web, sur l'image de marque et sur les autres formes de communication.



# Établissement d'un centre pancanadien d'évaluation des qualifications des enseignantes et enseignants formés à l'étranger

## Étude de faisabilité

Le présent document récapitule les principaux constats de l'Étude de faisabilité pour l'établissement de centres pancanadiens d'évaluation des qualifications du personnel enseignant formé à l'étranger, effectuée en 2013. Cette étude a été conçue en vue de proposer des recommandations concernant l'adoption d'une méthode pancanadienne d'évaluation des qualifications des enseignantes et enseignants formés à l'étranger (EEFE).

[www.cmec.ca](http://www.cmec.ca)



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada



cmec

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

Council of  
Ministers  
of Education,  
Canada